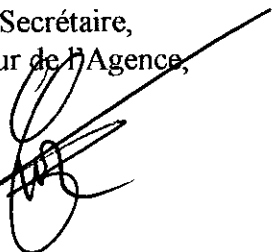


DÉLIBÉRATION N° CB 08.08 DU 9 DÉCEMBRE 2008

**Relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Comité de bassin du 30 octobre 2008**

Le Comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2008, sous réserve des modifications ci-annexées.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président
du Comité de bassin,



André SANTINI

Annexe à la délibération n° CB 08 08

Relative à l'approbation du procès-verbal
de la réunion du Comité de bassin du 30 octobre 2008

Page 12 - 2^{ème} alinéa. Il est remplacé par :

« En tant que ex. membre du COGEPOMI, il rappelle cependant que M. Albanel, au niveau de sa société, a mis (au lieu de pris) 10 ans pour que le barrage de poses soit doté d'une passe à poissons fonctionnelle conformément à la réglementation. »